C'est convivial...

Le covoiturage, une pratique qui s'inscrit dans une dynamique favorable.
Il privilégie :

- ✔ le plaisir de rouler ensemble, une façon sympathique de commencer et terminer sa journée de travail, de lutter contre la fatigue et la monotonie des trajets.
- ✔ l'esprit de solidarité et le plaisir de rendre service.
- ✔ la débrouillardise. Vous êtes capable de trouver des solutions nouvelles et simples pour faire face à vos problèmes quotidiens de déplacement.
- ✔ le sentiment de sécurité.
  La pratique du covoiturage contribue à créer un climat de confiance et de détente.

→ Cela n'a d'ailleurs pas échappé aux compagnies d'assurance américaines qui proposent aux covoitureurs des contrats plus avantageux.

La position de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) :

Elle considère qu'un accident survenu, sur le même trajet domicile-travail, à des salariés de la ***même entreprise*** *pratiquant un* ***covoiturage régulier,*** *est bien un accident de trajet et sera donc* ***indemnisé en tant qu'accident de travail.***
Dès 1975, le ministère du Travail et de la santé a pris position en faveur du covoiturage en déclarant que cette pratique était ***« de nature à favoriser la prévention des accidents et à permettre l'amélioration des conditions de travail par la diminution de la densité de la circulation, et par la suite, de la fatigue résultant, pour les conducteurs, de leurs déplacements quotidiens aux heures de pointe ».***

C'est écologique...

Le covoiturage contribue à lutter contre les embouteillages et la pollution atmosphérique.

Les études épidémiologiques récentes démontrent que les polluants rejetés par l'automobile ont des effets nocifs sur la santé des jeunes enfants, des sportifs, des personnes âgées et des personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires.

Le covoiturage a donc été efficacement conforté par l'article 14 de la loi sur l'Air du 31 décembre 1996 qui recommande aux collectivités publiques et aux entreprises d'en promouvoir l'usage auprès de leur personnel.

Le covoiturage, c'est pour chaque citoyen, la satisfaction d'accomplir un geste en faveur de la protection de l'environnement. Songez-y ? Pourquoi pas vous ? ←

Conception & Illustration : Sophie CHOUTIN - 05 61 53 28 44
E. C. Lumiès, Mont-Saint-Aignan - 02 35 18 20 54

Se déplacer autrement

LE COVOITURAGE

Une idée simple qui fait son chemin...

C'est malin...

C'est ça le covoiturage !

Vous regrouper à plusieurs dans une même voiture pour effectuer ensemble vos trajets domicile-travail...

Plus de monde dans les voitures, c'est moins de voitures sur les routes au même moment, moins d'embouteillages, de pollution, de bruit et d'accidents.

Le covoiturage est conçu pour être complémentaire des transports collectifs.
Ainsi, en choisissant de l'adopter pour vos déplacements quotidiens, **vous choisissez un mode de transport souple, astucieux et respectueux de l'environnement.**

Conscients de ces enjeux, les pouvoirs publics ont décidé que les covoitureurs seront autorisés à circuler en cas d'alerte à la pollution de niveau 3.

Etats-Unis, Canada : les succès du covoiturage

Les américains s'adonnent au car-pooling depuis plus de vingt ans... et c'est au Québec que le covoiturage est né.

En Californie du Sud, les entreprises de plus de 1000 salariés appliquent les Plans de Restrictions des Trajets (Trip Reduction Plans).
Mesures incitatives (voies prioritaires sur les routes, exonérations de droits de péages sur les autoroutes et aires de rendez-vous aménagées à proximité des échangeurs-Park and Ride Lots...) et mesures dissuasives (stationnement payant sur le lieu de travail...) contribuent à favoriser le covoiturage.

***Résultats :** la pratique de la « conduite solo » a chuté de plus 50 % sur les trajets domicile-travail.*

C'est simple...

Votre entreprise vous aide à rencontrer d'autres candidats au covoiturage.

En mettant à votre disposition un système capable de rapprocher les personnes qui effectuent le même trajet aux mêmes heures, elle peut vous fournir les coordonnées de futurs coéquipiers.

Vous êtes alors en mesure de constituer **un équipage** et de vous entendre entre vous pour décider si :
- ✔ chacun prend sa voiture à tour de rôle,
- ✔ ou si, une seule personne conduit les autres moyennant une participation financière.

Vous pouvez enfin commencer à voyager ensemble et à bénéficier des avantages accordés aux covoitureurs par l'entreprise et les pouvoirs publics (facilité de stationnement... ainsi que l'autorisation de circuler en cas de pics de pollution).

Les précurseurs...

Nestlé France et Disneyland Paris ont proposé à leurs collaborateurs, dès 1996, un service de covoiturage.
*Dans ces deux sociétés, **120 personnes en moyenne pratiquent quotidiennement le covoiturage.***
Elles ont imaginé des systèmes peu contraignants et offrent aux covoitureurs des avantages non négligeables : des places de parking réservées en priorité, des avantages négociés avec les garages environnants pour des contrôles techniques et anti-pollution.

Deux expériences qui font des émules !!!

C'est économique...

Tout le monde en bénéficie.

Le covoitureur y gagne :

- ✔ économies d'essence, de droits de péage, de stationnement et parfois aussi... de contraventions
- ✔ plus grande disponibilité du véhicule pour les autres membres de la famille
- ✔ moins de stress au volant et donc moins de risque d'accidents...

La collectivité aussi...

- ✔ réduction du nombre des embouteillages entraînant une baisse des coûts d'entretien des infrastructures routières
- ✔ lutte contre la pollution atmosphérique et ses nuisances en terme de santé publique (affections respiratoires et cardio-vasculaires)
- ✔ diminution du nombre des accidents de la route...

Une meilleure appréciation du coût de l'automobile.

La part du budget automobile représente 17 % du budget moyen des ménages.
*Plus précisément, un automobiliste qui habite à 20 km de son lieu de travail, dépense, en roulant dans une voiture de puissance moyenne, **1 360 Frs par mois pour ses trajets domicile-travail.***
*Et ce budget peut... **doubler** lorsqu'il se déplace essentiellement en **zones urbaines !***

Ces chiffres sont rendus publics, chaque année, par les associations de consommateurs, l'Automobile Club National (A. C. N.) et l'ADEME...